

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 4 mars 2014 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
André Morin, maire de Grosses-Roches
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
 - 2- Adoption de l'ordre du jour;
 - 3- Édifice de La Matanie – Bail de location (Clinique chiropratique D^r Yvon Sirois);
 - 4- FSTD – projet PHOS « *Lumens – Événement majeur axé sur l'image* » - montant réservé pour 2013-2014 :
 - 4.1 Demande de déboursé;
 - 4.2 Rencontre des bailleurs de fonds;
 - 5- Appui à la demande d'Espace F dans le cadre du Programme pour les arts et les lettres du Bas-Saint-Laurent 2013-2016;
 - 6- Consultation – Transfert du personnel-cadre vers le Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREM);
 - 7- Entériner le protocole d'entente relatif à l'utilisation numérique dans le cadre des travaux de maîtrise de la végétation dans certaines emprises de lignes électriques dans la municipalité de Les Méchins et la ville de Cap-Chat;
 - 8- Convention de gestion territoriale (CGT);
 - 9- Gestion des défauts de paiements sur Terres publiques;
 - 10- Consultation – Conseil sans papier – Offre de services Idside;
 - 11- Projet Katimavik – Éco-stagiaire;
 - 12- Autorisation de formations 2014 pour les inspecteurs en bâtiments;
 - 13- Gestion des ressources humaines (GRH) :
 - 13.1 Autorisation signature lettre d'entente MRC/SCFP – Re : Création d'un poste transitoire de conseiller en urbanisme, classe III;
 - 13.2 Embauche M. Mathieu Déborde, urbaniste stagiaire, au poste de conseiller en urbanisme;
 - 13.3 Congé sans solde;
 - 13.4 Congés de paternité et parental;
 - 14- Affectation du surplus pour la contribution au financement 2013 du poste d'agent rural, 1^{er} janvier au 30 avril 2013 (CLD)
 - 15- Engagement du solde du Pacte rural PNR II au 31 mars 2014;
 - 16- Stratégie Agricole (suivi / sondage);
 - 17- Consultation fiduciaire au 1^{er} avril 2014 – COSMOSS Avenir d'enfants;
 - 18- Comité de sélection – poste de technicien en génie civil;
 - 19- Varia;
 - 20- Période de questions;
 - 21- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 138-03-14

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents, forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 139-03-14

ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION 2014-2016 – CLINIQUE DE CHIROPRA TIQUE D^R YVON SIROIS

CONSIDÉRANT QUE le bail est échu depuis le 31 juillet 2012 et que la *Clinique de chiropratique D^r Yvon Sirois* a signifié son intention de renouveler le bail selon les nouvelles modalités et de rester locataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la signature d'un bail avec la Clinique de chiropratique D^r Yvon Sirois, et ce, selon les paramètres suivants :

- Bail durée de deux (2) ans du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2016 et sujet aux droits et privilèges de renouvellement pour une période de 2 ans (24 mois);
- Loyer pour une superficie de 877 pi², prix auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables :

| Année | Prix (pied carré) | Loyer mensuel brut | Loyer annuel brut |
|-----------|-------------------|--------------------|-------------------|
| 2014-2015 | 6,75 \$ | 493,31 \$ | 5 919,75 \$ |
| 2015-2016 | 6,92 \$ | 505,74 \$ | 6 068,84 \$ |
| Total | | | 11 988,59 \$ |

- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire sans remboursement par la MRC;
- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Fourniture de deux (2) espaces de stationnement;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location.

QUE le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer le bail pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 140-03-14

FSTD – PROJET PHOS « LUMENS – ÉVÉNEMENT MAJEUR AXÉ SUR L'IMAGE » – MONTANT RÉSERVÉ POUR 2013-2014 – DEMANDE DE DÉBOURSÉ POUR ESPACE F

CONSIDÉRANT la résolution numéro 549-08-12 autorisant le projet d'*Espace F* « Lumens – Événement majeur axé sur l'image » pour un montant de 79 000 \$ étalé sur deux (2) ans, soit 50 000 \$ pour 2012-2013 et 29 000 \$ pour 2013-2014 dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

CONSIDÉRANT QUE pour 2012-2013, un premier montant de 25 515 \$ a été remis à *Espace F*, le 12 septembre 2012, représentant une avance pour la période du 4 septembre au 31 décembre 2012, et un deuxième de 24 485 \$, le 12 février 2013, en lien avec les dépenses prévues du 1^{er} janvier 2013 au 31 août 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du CLD, transmise par courriel, de verser en deux tranches le montant de 29 000 \$ réservé au FSTD pour l'année 2013-2014, un premier déboursé de 14 500 \$ le 1^{er} mars 2014, et le deuxième en juillet 2014 conditionnellement au dépôt des états financiers 2013 et d'un rapport détaillé des dépenses encourues pour le premier versement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité se questionnent sur plusieurs éléments du projet, aimeraient obtenir un rapport des activités et connaître l'état de situation entre autres le budget de l'événement, la programmation, la promotion;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre sera organisée sous peu entre les partenaires du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le déboursé au montant de 14 500 \$ représentant la moitié du montant de 29 000 \$ réservé au FSTD pour l'année 2013-2014, pour le projet « PHOS » d'*Espace F*;

QUE le dernier versement soit conditionnel au dépôt des états financiers 2013 et d'un rapport détaillé des dépenses encourues et de la programmation 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 141-03-14

APPUI À LA DEMANDE D'ESPACE F DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LES ARTS ET LES LETTRES DU BAS-SAINT-LAURENT 2013-2016

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente CALQ-CRÉ-Ville, *Espace F* déposera, le 5 mars 2014, une demande d'aide financière en lien au *Programme pour les arts et les lettres du Bas-Saint-Laurent 2013-2016* visant à soutenir les projets des organismes artistiques professionnels;

CONSIDÉRANT QUE pour le dépôt de la demande, *Espace F* désire obtenir une confirmation écrite de l'engagement de la MRC de La Matanie comme partenaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire du centre d'artistes *Espace F* dans l'organisation de l'événement *PHOS* depuis 2010, ainsi que dans la réalisation de *Zoom sur ma région* depuis 2009;

CONSIDÉRANT QU'*Espace F* contribue au rayonnement des arts et de la culture sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

DE confirmer le partenariat établi entre la MRC de La Matanie et le centre d'artistes *Espace F*;

DE mandater le préfet afin de transmettre une lettre à ces fins au Conseil des Arts et des Lettres du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 142-03-14

CONSULTATION – TRANSFERT DU PERSONNEL-CADRE VERS LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (RREMQ)

CONSIDÉRANT QUE le personnel syndiqué participe au Régime de retraite par financement salarial FTQ (RRFS-FTQ) mis en place par le SCFP, section locale 4602 en juillet 2009;

CONSIDÉRANT QUE le personnel cadre n'a pas adhéré au RRFS-FTQ et est demeuré participant au REER collectif Standard Life mis en place par la MRC, de même que plusieurs personnes possèdent encore des montants cumulés dans le REER collectif de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) a été modifié récemment pour permettre l'adhésion d'un groupe d'employés, à condition que les autres personnes soient couvertes par un régime de retraite, alors qu'auparavant l'ensemble des employés d'un même employeur devait adhérer;

CONSIDÉRANT QUE le Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) compte plus de 200 organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le personnel cadre considère qu'il serait plus avantageux pour eux que leur dossier soit transféré au RREMQ volet cotisation déterminée;

CONSIDÉRANT QUE cela n'implique aucun coût additionnel pour la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la directrice générale et/ou la directrice à la gestion financière à amorcer les démarches afin :

- que le personnel cadre puisse migrer vers le RREMQ volet cotisation déterminée;
- de transférer les sommes des différents participants au REER collectif Standard Life vers le régime de retraite de leur choix et fermer le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 143-03-14

ENTÉRINER LE PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'UTILISATION NUMÉRIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION DANS CERTAINES EMPRISES DE LIGNES ÉLECTRIQUES DANS LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS ET LA VILLE DE CAP-CHAT – HYDRO-QUÉBEC, UNITÉ GÉOMATIQUE-CARTOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la demande de madame Bianca Servant, conseillère en géographie d'Hydro-Québec, désirant obtenir des données géographiques afin de permettre d'identifier et d'aviser les propriétaires qui sont sur le parcours des emprises où il y aura des travaux de maîtrise de la végétation dans la municipalité de Les Méchins et la ville de Cap-Chat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'entériner la transmission des données demandées par madame Bianca Servant, conseillère en géographie d'Hydro-Québec, sous réserve des habituelles restrictions de confidentialité;

DE réclamer les frais prescrits selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 144-03-14

CONSULTATION – CONSEIL SANS PAPIER – OFFRE DE SERVICES IDSIDE

CONSIDÉRANT l'orientation de mettre en place le Conseil sans papier et la démarche amorcée pour valider les options disponibles, dont la consultation de l'équipe du greffe de la ville de Matane qui travaille sans papier depuis quelques années;

CONSIDÉRANT la présentation virtuelle de l'outil Inside-gouvernance Web et la proposition de Idside applications Web;

CONSIDÉRANT QUE l'outil proposé est celui déjà utilisé par la ville de Matane ce qui constitue un avantage pour l'échange de conseils et le dépannage entre les équipes de travail;

CONSIDÉRANT la confirmation par des utilisateurs de la convivialité de l'outil et de la facilité d'utilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition pour Idside-Gouvernance Web, comme suit :

| | |
|---|-----------------|
| • Licences Idside-Gouvernance Web (20 utilisateurs) | 7 500 \$ |
| • Services professionnels | 3 150 \$ |
| • Plan d'hébergement (500 Mo/1 Go) | 1 250 \$ |
| • Plan d'entretien | <u>1 500 \$</u> |
| Total An 1 | 13 400 \$ |

Frais annuels récurrents –An 2 2 975 \$

DE financer la dépense de 13 400 \$, plus les taxes applicables, par le surplus;

DE mandater la directrice générale à faire la démarches auprès des deux fournisseurs pour la fourniture de tablettes (ASUS Transformer TF300T ou TF700T/Android) pour la mise en place du Conseil sans papier, dépense qui sera financée par le montant de 8 000 \$ prévu au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 145-03-14

AUTORISER L'INSCRIPTION DE LA MRC COMME ORGANISME PARTENAIRE – ÉCO-STAGIAIRE 2014 KATIMAVIK

CONSIDÉRANT la possibilité d'inscrire la MRC de La Matanie comme organisme partenaire de Katimavik pour l'année 2014-2015, et ce dans le but d'accueillir un stagiaire;

CONSIDÉRANT la quantité de matière plastique utilisée en milieu agricole et l'objectif du projet de stage d'établir le portrait de l'utilisation des matières plastiques d'origine agricole dans la MRC et de réfléchir à une approche de collecte à la ferme;

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC pour l'accueil d'un stagiaire représente une dépense pour la MRC de l'ordre de 1 028 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'inscription de la MRC de La Matanie comme partenaire potentiel de Katimavik et autoriser la présentation du projet d'Éco-stage pour le printemps-été 2014;

D'autoriser monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, à singer les documents requis pour la présentation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 146-03-14

AUTORISATION DE FORMATIONS 2014 POUR LES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT les formations pour l'année 2014 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

CONSIDÉRANT l'intérêt des inspecteurs en bâtiments à participer à certaines formations en lien avec leur travail et la recommandation favorable du directeur du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les inspecteurs en bâtiments à participer aux formations suivantes :

- M. Yvan Lajoie – « Conciliateur-arbitre », le 9 avril 2014 à Rivière-du-Loup;
- M^{me} Laurie Savard – « Lecture de plans et devis, initiation au Code de construction du Québec », les 24 et 25 novembre 2014 à Bromont;
- M. Mathieu Rioux – « La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables », les 28 et 29 octobre 2014 à Trois-Rivières;
- M. Daniel Charette – « Les droits acquis et règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme », les 1^{er} et 2 octobre 2014 à Bonaventure;

D'autoriser le paiement des frais d'inscriptions ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives, à même le budget de formation du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 147-03-14

AUTORISATION SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE MRC/SCFP – RE : CRÉATION D'UN POSTE TRANSITOIRE DE CONSEILLER EN URBANISME, CLASSE III

CONSIDÉRANT QUE le poste d'urbaniste est vacant depuis la démission du titulaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a procédé à l'affichage à l'interne et à l'externe du poste d'urbaniste, poste régulier temps plein, lequel est notamment associé à l'exigence que la personne salariée détentrice du poste soit membre en règle de l'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après «OUQ»);

CONSIDÉRANT QU'aucune des personnes ayant posé sa candidature n'est un urbaniste membre en règle de l'Ordre des urbanistes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues, le candidat retenu par le comité respectait les conditions d'admissibilité au titre d'urbaniste-stagiaire avec l'OUQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la signature d'une lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4602, pour permettre la création d'un poste de conseiller en urbanisme, classe III, lequel poste est créé afin de permettre la transition vers le poste d'urbaniste;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer la lettre d'entente avec la SCFP, section locale 4602.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 148-03-14

EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU DÉBORBE, URBANISTE STAGIAIRE, AU POSTE DE CONSEILLER EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE, suite aux entrevues, monsieur Matthieu Déborbe a été recommandé pour le poste, sous réserve de convenir d'une entente tripartite entre la MRC de La Matanie, la section locale 4602 du Syndicat canadien de la fonction publique et le candidat recommandé;

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir le statut d'urbaniste, monsieur Matthieu Déborbe doit se soumettre à un stage d'une durée minimale de douze mois, sous la supervision d'un urbaniste, dont le permis d'exercice doit avoir été délivré depuis plus de trois ans, et réussir l'examen d'admission de l'OUQ;

CONSIDÉRANT QUE durant la période précédant la délivrance de son permis de pratique de l'urbanisme, monsieur Mathieu Déborbe ne peut occuper les fonctions d'urbaniste;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie, par lettre d'entente, crée un poste de conseiller en urbanisme, classe III, afin de permettre la transition vers le poste d'urbaniste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif autorisent l'embauche de monsieur Matthieu Déborbe, au poste de conseiller en urbanisme, classe III, poste régulier temps complet de 32,5 heures /semaine, avec date d'entrée en fonction le 17 mars 2014;

QUE le salaire soit établi, à l'échelon 1 de la classe III, selon la grille salariale de l'année 2012 de la convention collective, soit un taux horaire de 23,33 \$, le tout ajustable lorsque les grilles salariales 2013 et 2014 seront connues suite aux négociations en cours pour le renouvellement de la convention;

QUE monsieur Matthieu Déborbe sera assujéti aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment une période de probation de six (6) mois;

QU'avant son entrée en poste, monsieur Matthieu Déborbe devra s'être inscrit à l'OUQ à titre d'urbaniste-stagiaire et avoir convenu d'une entente de parrainage avec un urbaniste inscrit au tableau de *l'Ordre des urbanistes du Québec* depuis au moins trois ans;

QUE monsieur Matthieu Déborbe devra signer la lettre d'entente;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à rembourser les frais reliés à l'inscription comme urbaniste-stagiaire à *l'Ordre des urbanistes du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 149-03-14

AUTORISATION CONGÉ SANS SOLDE – MADAME NADINE TURCOTTE

CONSIDÉRANT QU'au moment de son embauche, il avait été convenu d'autoriser un congé sans solde à madame Nadine Turcotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE confirmer l'autorisation de congé sans solde de madame Nadine Turcotte du 22 avril au 2 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Congés de paternité et parental

La directrice générale informe les membres du comité administratif que l'un des employés bénéficiera d'un congé de paternité de 5 semaines et d'un congé parental de 4 semaines.

RÉSOLUTION 150-03-14

AFFECTATION DU SURPLUS POUR LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT 2013 DU POSTE D'AGENT RURAL, 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2013 (CLD)

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la MRC et le MAMROT en lien avec la contribution du Ministère pour le financement du premier agent rural et l'obligation de contribution du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la décision du CLD de ne plus contribuer pour les agents ruraux, il est requis que la MRC fournisse la contribution pour le financement du salaire et avantages sociaux du premier agent rural pour l'exercice financier 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'affecter un montant de 17 195 \$ du surplus cumulé pour la contribution au salaire et avantages sociaux pour l'exercice 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 151-03-14

ENGAGEMENT DU SOLDE DU PACTE RURAL (PNR II) AU 31 MARS 2014 / CRÉATION D'UN DEUXIÈME POSTE DE CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT les nombreux projets de développement récréotouristiques, de renforcement collectif et de stratégie agricole en élaboration;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil décidait, par la résolution numéro 275-04-13, le 17 avril 2013, de la création de deux postes de conseiller en développement rural pour la prise en charge du Pacte rural par la MRC à compter du 1^{er} mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des fonds disponibles et des divers engagements financés par le Pacte rural, il fut décidé de suspendre l'application de la résolution numéro 275-04-13 pour le deuxième poste;

CONSIDÉRANT QUE des projets ne se réaliseront pas et que des fonds sont disponibles au Pacte rural lesquels doivent être engagés avant le 31 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE réserver un montant de 52 000 \$ au Pacte rural pour l'embauche du deuxième conseiller en développement rural et de procéder à l'affichage et à l'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 152-03-14

CONSULTATION FIDUCIAIRE AU 1^{ER} AVRIL 2014 – COSMOSS / AVENIR D'ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE le fiduciaire actuel a signifié la fin de son engagement le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le comité local de coordination COSMOSS dont la MRC fait partie, devra se pencher d'ici peu sur la recherche d'un fiduciaire pour prendre en charge à compter du 1^{er} avril 2014, le projet COSMOSS de même que les projets financés par Avenirs d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale de la MRC à explorer les options avec les autres membres du CLC et la prise en charge de la fiducie, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comité de sélection – poste de technicien en génie civil

Il est convenu que les entrevues seraient tenues le 14 mars 2014 et que les membres du comité seraient messieurs Marc Lussier et André Morin ainsi que madame Line Ross.

VARIA

- a) Ski hors piste (Olympique);

Ski hors piste (Olympique)

Le maire de Matane, monsieur Jérôme Landry, informe les membres du comité d'une discussion en lien avec la possibilité d'utiliser les montagnes de la région advenant la tenue des Jeux Olympiques d'hiver par Québec. On rappelle que dans son mémoire en lien avec le projet d'aire protégée la MRC avait évoqué cette possibilité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 153-03-14

Il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Pierre Thibodeau
Préfet

(signé)

Line ROSS, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Pierre Thibodeau, préfet